



Paris, le 3 juillet 2015

REMISE DE LA PETITION A LA MINISTRE

PERSONNELS SOCIO EDUCATIFS :

NON au mépris !

OUI à l'équité !

OUI à une retraite décente pour toutes et tous !

Suite à un revirement de l'administration sur le calcul des pensions de retraite pour les assistants de service social ayant intégré le corps de conseiller d'insertion et de probation et la prise en compte de l'indemnité de sujétions spéciales sur l'ensemble de la carrière à la pénitencière, la CGT insertion probation et la CFDT Interco – Justice se sont engagées dans un combat auprès des personnels.

Le 2 juillet 2015, une délégation de nos deux organisations remettait officiellement à Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice la pétition Personnels socio-éducatifs : NON au mépris ! OUI à l'équité ! OUI à une retraite décente pour toutes et pour tous ! qui a recueilli 1123 signatures.

Bien plus largement que les personnes touchées par cette attaque en règle sur leur retraite, les personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation, tous corps confondus, ont manifesté leur solidarité et leur incompréhension face à cette iniquité flagrante. Nous remercions l'ensemble des signataires d'avoir répondu à notre initiative et d'avoir porté d'une seule voix leur mécontentement.

Lors de cette audience, nous avons également proposé à la Ministre un projet de texte qui pourrait être porté dans le cadre du projet de loi de finances 2016 afin de mettre un terme à l'insécurité juridique des interprétations qui visent à faire des économies de bouts de chandelle. En effet, grâce à notre ténacité, l'administration a enfin été contrainte de chiffrer ce que cela représente financièrement. Le constat est que cela n'engage pas des budgets délirants !

La Ministre de la Justice a reconnu que cette « cause était juste » et s'est engagée à tout mettre en œuvre pour restaurer le mode de calcul de la retraite antérieurement appliqué pour l'ensemble des 411 agents concernés. D'ores et déjà, elle a adressé un courrier à Michel SAPIN, Ministre des finances et des comptes publics, compétent sur la question des retraites. La Ministre lui demande que l'interprétation favorable du texte législatif concerné (qui reste assez ambigu dans sa formulation) soit rétablie en faveur des ASS. Cette dernière n'exclut pas si besoin de le porter dans le cadre du budget.

Au-delà de la question de la retraite et du pouvoir d'achat des retraités, nous avons abordé la situation détestable des assistants de service social qui questionne sur la place du travail social et de la réinsertion dans cette administration. La Ministre s'est montrée sensible à notre analyse et a réaffirmé lors de notre échange l'importance de ces dimensions dans l'action des SPIP.

LE COMBAT CONTINUE !

LA CGT INSERTION PROBATION ET LA CFDT INTERCO JUSTICE NE LACHERONT RIEN !

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com <http://www.cgtspip.org/>

INTERCO.CFDT.FR **FEDERATION INTERCO CFDT** - 47, 49 AVE SIMON BOLIVAR - 75950 PARIS CEDEX 19

TEL 01 56 41 52 52 FAX 01 56 41 52 51 Courrier électronique : interco@cfdt.fr